

**CONCOURS EXTERNE, SUR EPREUVES, POUR LE  
RECRUTEMENT DE 20 REDACTEURS DE CATEGORIE B.**

**MERCREDI 3 NOVEMBRE 1999 de 8H00 à 10H00**

**à l'Université de la Polynésie française**

**EPREUVE D'ADMISSIBILITE N°3**  
**constituée d'une série de trois questions portant**  
**sur la matière suivante :**

**DROIT PUBLIC.**

**Durée : 2 heures**

**Coefficient : 2**

**CONCOURS EXTERNE SUR EPREUVES**  
**POUR LE RECRUTEMENT DE 20 REDACTEURS DE CATEGORIE B**

1°) Le référendum sous la Cinquième République.

2°) La dissolution de l'Assemblée de la Polynésie française.

3°) Décentralisation et déconcentration.

CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE 20 REDACTEURS DE CATEGORIE B

**EPREUVE D'ADMISSION - OPTION : DROIT PUBLIC**

DATE : MERCREDI 19/01/2000 - LIEU : IFSI

**INTERROGATION ORALE, SUR L'UNE DES MATIERES NON CHOISIES A L'EPREUVE N° 2**

**D'ADMISSIBILITE**

**(DUREE : 20 MN AVEC PREPARATION DE MEME DUREE - COEF. 3)**

**THEMES PROPOSES**

- 1° - Le maire de la commune (statut, attributions).
- 2° - Les domaines de la loi et du règlement sous la Cinquième République.
- 3° - Les fonctions de l'Assemblée de la Polynésie française.
- 4° - Les juridictions administratives (organisation générale et fonctions essentielles).
- 5° - Les lois ou principes du service public.
- 6° - Le Conseil constitutionnel.
- 7° - Le Gouvernement de la Polynésie française (composition / désignation).
- 8° - La responsabilité administrative sans faute.
- 9° - Les critères du contrat administratif.
- 10° - Les attributions du Président de la République sous la Cinquième République.
- 11° - Les éléments constitutifs de l'Etat.
- 12° - La responsabilité politique du Gouvernement de la République sous la Cinquième République.
- 13° - L'Assemblée Nationale dans la Constitution de la Cinquième République.

**CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE 28  
REDACTEURS**

**CENTRE D'EXAMEN : PAPEETE**

**VENDREDI 9 MARS 2001 DE 8 H 00 A 10 H 00**

**EPREUVE N° 3**

**DUREE : 2 HEURES**

**COEFFICIENT : 2**

**3 questions portant sur la matière suivante :**

**DROIT PUBLIC**

**1°) L'organisation et les attributions du Conseil Constitutionnel**

**2°) La responsabilité politique du Gouvernement devant  
l'Assemblée Nationale sous la V° République ( article 49 de la  
Constitution )**

**3°) Les attributions du gouvernement de la Polynésie française**

**Concours externe de rédacteurs : année 2003**

**Date : mercredi 16 juillet 2003 de 10 h 30 à 12 h 30**

**Option : Droit public**

Série de trois questions (durée 2 heures – coefficient 2)

1. – Le conseil constitutionnel : sa composition et son rôle
2. – La responsabilité sans faute de l'administration
3. – Quelles sont les caractéristiques d'un service public administratif ?



MINISTÈRE  
DU DIALOGUE SOCIAL

SERVICE DU PERSONNEL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

**CONCOURS EXTERNE  
DE REDACTEURS DE CATEGORIE B**

**EPREUVE N°3  
Série de questions DROIT PUBLIC  
Durée : 2h00 – Coefficient 2**

**Mercredi 11 août 2004  
De 14h00 à 16h00**

**QUESTIONS**

*Répondre brièvement à chaque question en une phrase ou deux maximum*

- 1) Quels sont les éléments constitutifs d'un Etat
- 2) Définir les concepts suivants :
  - Démocratie
  - Régime présidentiel
- 3) Donner le sens exact des termes juridiques suivants :
  - La Constitution
  - La jurisprudence
  - Le pouvoir législatif
  - Le référendum
- 4) Enumérer les libertés publiques
- 5) Corriger les affirmations suivantes sur le Président de la République dans la Constitution actuelle
  - Il est élu par le collège des Grands Electeurs
  - En cas de décès, il est remplacé par le premier ministre
  - Il est général de l'armée
  - Il préside le Conseil constitutionnel
  - Il peut dissoudre le Parlement
  - En vertu de l'article 16 de la constitution, il peut voter les lois à la place de l'Assemblée Nationale.
- 6) Qu'est ce qu'un cabinet ministériel ?
- 7) Classer par importance décroissante les actes administratifs suivants en expliquant brièvement votre classement
  - Le décret
  - La circulaire
  - La délibération
  - La loi
  - L'arrêté
- 8) Définissez :
  - Déconcentration : citez une autorité déconcentrée
  - Décentralisation : citez une autorité décentraliséeA votre avis, la Polynésie française est-elle une collectivité déconcentrée ou décentralisée ?
- 9) Que veut dire, pour un fonctionnaire, « être détaché » ?



POLYNÉSIE FRANÇAISE

---

MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
*chargé de la réforme de l'administration,  
des relations avec l'Assemblée de Polynésie française  
et le Conseil économique, social et culturel*

SERVICE  
DU PERSONNEL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

## CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE 18 REDACTEURS DE CATEGORIE B

### EPREUVE N°3

Epreuve constituée d'une série de trois questions portant au choix du candidat  
sur la matière suivante :

**DROIT PUBLIC**

**Le lundi 10 octobre 2005 de 8 h à 11 h - coefficient 2**

**Aucun document n'est autorisé, ni même l'usage de la calculatrice**

Le sujet comporte 2 pages.

## CONCOURS EXTERNE CATEGORIE B

### DROIT PUBLIC

#### Première question : ( 7 points )

Le Conseil Economique, Social et Culturel :

- Composition
- Organisation
- Fonctionnement
- Attributions

#### Deuxième question : ( 8 points )

Les juridictions administratives :

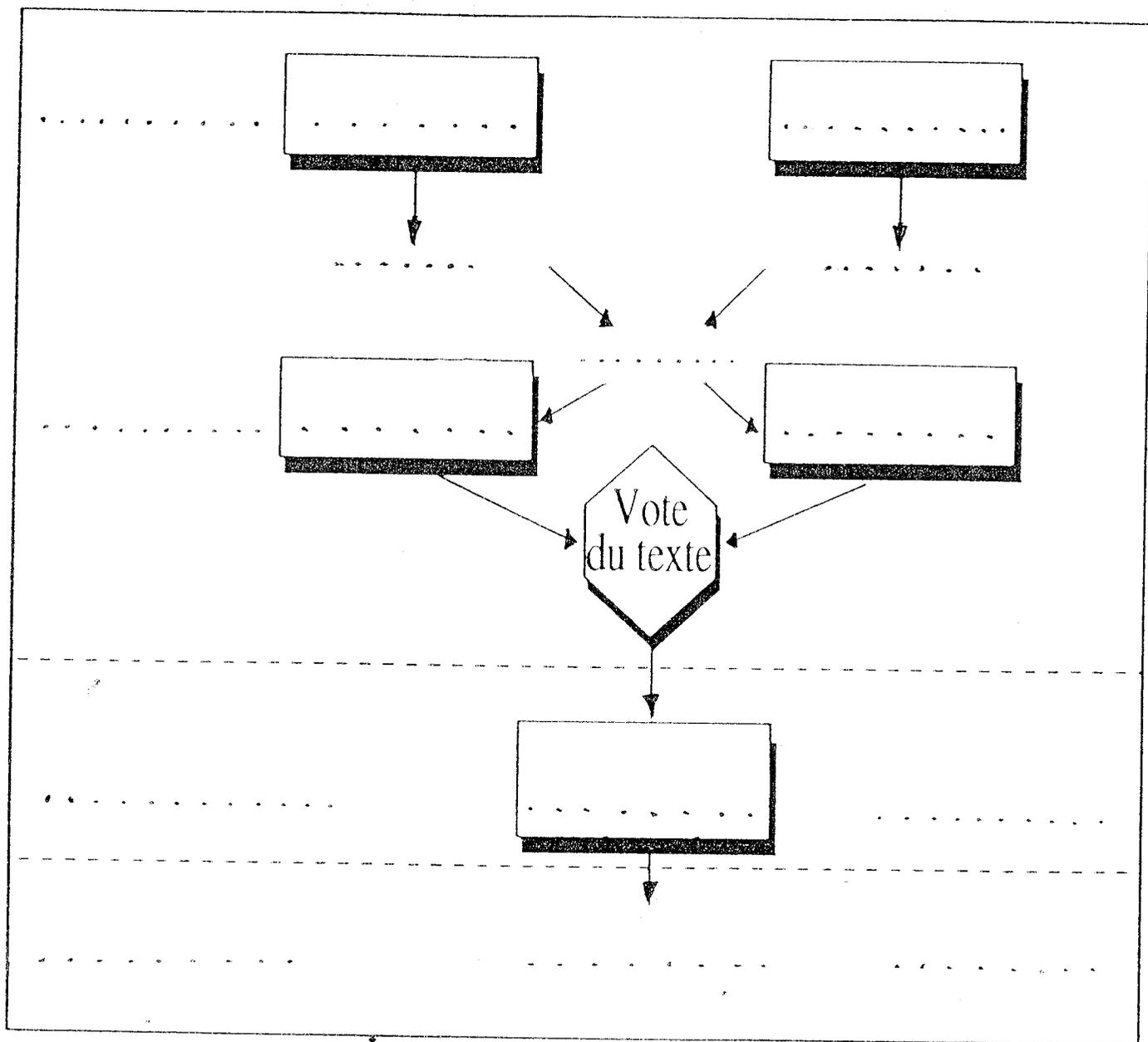
- Rôle
- Composition
- Attributions
- Catégories de recours devant le juge administratif

#### Troisième question : ( 5 points )

Compléter le schéma ( annexe 1 ) qui présente le mécanisme général d'une loi ordinaire. ( l'annexe est à rendre avec la copie )

Troisième question : ( à rendre avec la copie ) ANNEXE 1

Compléter le schéma ci-dessous qui présente le mécanisme général d'une loi ordinaire.





PRESIDENCE

SERVICE DU PERSONNEL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

.....

POLYNESIE FRANÇAISE

---

**CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE  
14 REDACTEURS DE CATEGORIE B RELEVANT DE  
LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE  
FRANÇAISE.**

**SERIE DE TROIS QUESTIONS**

**Spécialité : DROIT PUBLIC**

**Vendredi 18 décembre 2009**

**(Durée : 2 heures)**

**Sujet :**

**I. Le Président de la République : élection, pouvoirs,... ( 7 points ).**

**II. Le conseil constitutionnel. ( 7 points ).**

**III. Le Conseil Economique Social et Culturel. ( 6 points ).**



MINISTÈRE  
DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge de l'énergie  
et du numérique*

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES RESSOURCES HUMAINES  
.....

# CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE REDACTEURS

## SECONDE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Des réponses à une série de quatre questions portant sur le domaine « Droit public » .

**Jeudi 9 août 2018**

**(Durée : 2 heures – coefficient 2)**

Le sujet comporte 1 page (page de garde incluse).

**Aucun autre document n'est autorisé.**

### **Important :**

- Tous documents personnels ou appareils électroniques sont interdits.
- Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la copie d'examen. Toute mention d'identité, de signature, d'initiale ou de paraphe sur toute autre partie de la copie entraînera l'annulation de votre épreuve.
- L'utilisation d'une autre couleur pour souligner est considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Les feuilles de brouillon ne sont pas prises en compte.
- Tous les candidats doivent remettre une copie, même blanche. Dans cette hypothèse, ils signent leur copie en indiquant "copie blanche".

### **SUJET :**

- 1) Qu'est-ce qu'un établissement public ? Y-a-t-il plusieurs types d'établissements publics ? (5 points)
- 2) Quels sont les principes du « service public » ? (5 points)
- 3) Quelles sont les institutions de la Polynésie française ? (5 points)
- 4) Quelle différence y-a-t-il entre délibération, loi du pays et loi ? (5 points)